1. Diagnostic global 5 AFFECTATION DU SOL ET INSERTION TERRITORIALE Plan d'Aménagement de la 3° correction du Rhône (PA-R3) 5 AFFECTATION DU SOL ET INSERTION TERRITORIALE olan d'Aménagement de la 3° correction du Rhône (PA-R3) Insertion territoriale du Phone dans la plaine

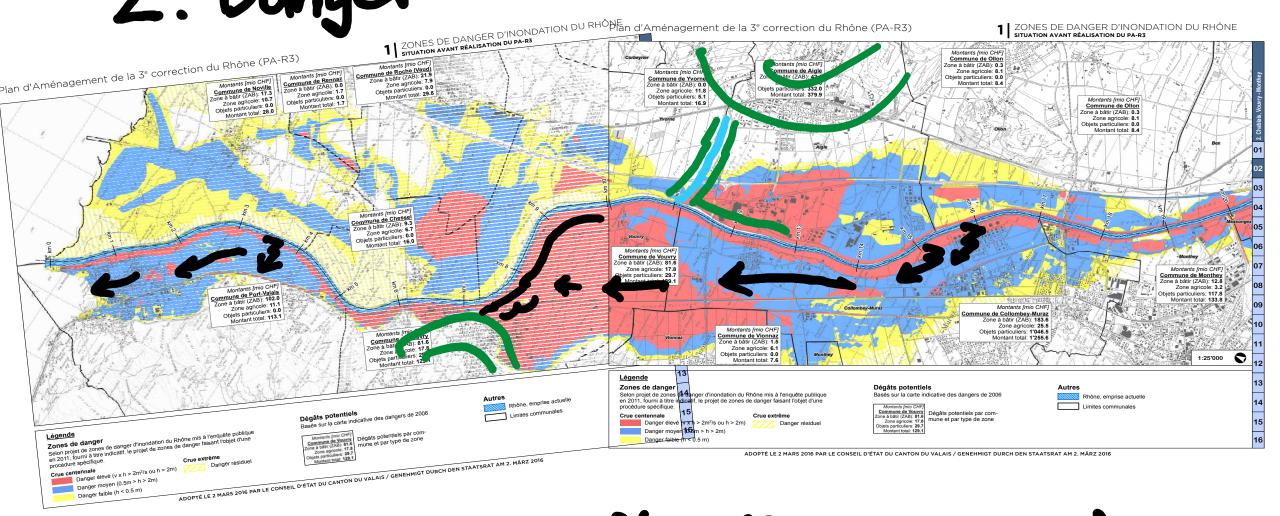
Périmètres potenties pour des mesures agricoles (AFI ou autres) Affectation des zones Zones d'habitat Emprise du projet Emprise du projet Synergies avec autres pojets Synergies avec autres g
Paliers hydroélectriques Zones industrielles, artisanales, mixtes Limites communales Zones de constructions et d'installations publiques ou sportives en and the bloces Territoires à enjeux (synergies à développer et à étudier en détail) Digue préférentielle pour la mobilité douce et les loisirs Zones agricoles Affectation des zones Zones protégées / aire forestière Zones de constructions et d'installations publiques ou sportives Zones industrielles, artisanales, mixtes Traversées urbaines Zones d'habitat Autre / sans affectation particulière Espace de transition entre le front bâti et le Rhône Insertion territoriale du Rhône dans la plaine
Perimetres potentiels pour des mesures agricoles (AFI ou autres) ADOPTÉ LE 2 MARS 2016 PAR LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DU VALAIS / GENEHMIGT DURCH DEN STAATSRAT AM 2. MÂRZ 2016 ADOPTÉ LE 2 MARS 2016 PAR LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DU VALAIS / GENEHMIGT DURCH DEN STAATSRAT AM 2. MÄRZ 2016 Synergies avec autres projets Paliers hydroélectriques Cumiuences
Digue préférentielle pour la mobilité douce et les loisirs Traversees urbaines

Fispace de transition entre le front bâti et le Rhône

Espace de transition entre le front bâti et le Rhône



## 2. Danger



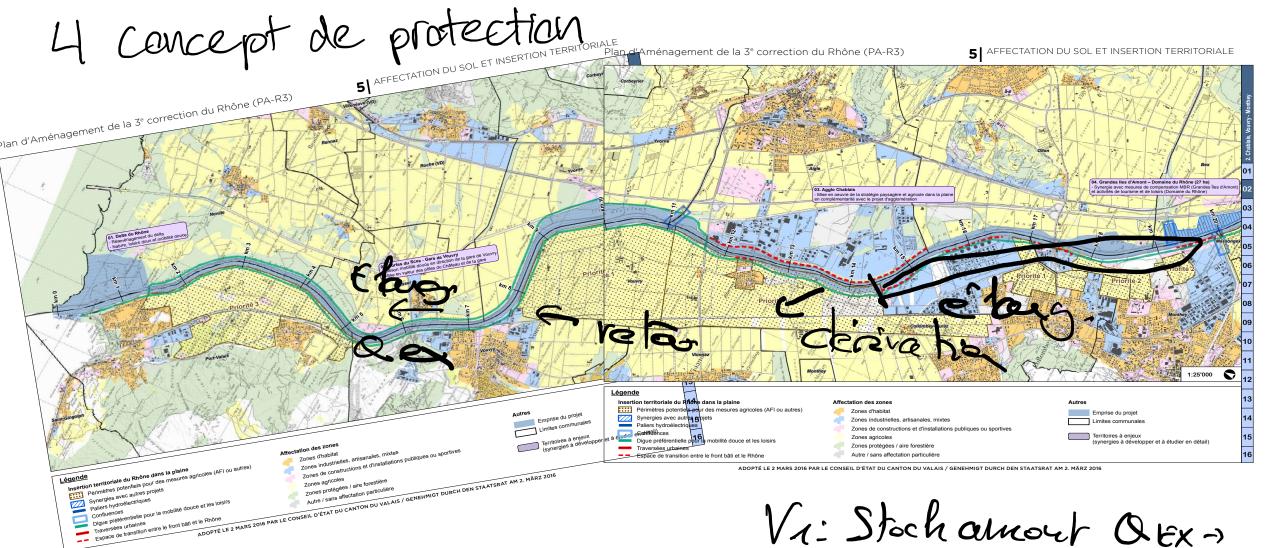
## Grap = 1400 m/s (i.c. revanche)



3.06jectifs de protection de la 3° correction de Ranaz Montants (mio CHF) Commune de Ranaz ZONES DE DANGER D'INONDATION DU RHÔNE SITUATION AVANT RÉALISATION DU PA-R3 Montants [mio CHF] Commune de Ollor Zone agricole: 8.1 Objets particuliers: 0.0 Montant total: 8.4 Objets particuliers: 0.0 Zone a patir (ZAB): 17.3 Zone agricole: 10.7 Objets particuliers: 0.0 Montant total: 28.0 Objets particuliers: 5.1 Montants Imio CHF Montant total: 1.7 Montant total: 16.9 Commune de Ollon ne à bâtir (ZAB): 0.3 Zone agricole: 8.1 hiets narticuliers: 0 0 Montants [mio CHF] Commune de Chessel Zone agricole: 6.7 Objets particuliers: 0.0 Montants Imio CHF Commune de Vouvry Zone à bâtir (ZAB): 81.6 Zone agricole: 17.8 Objets particuliers: 29 7 Commune de Monthe mune de Port-Valais e à bâtir (ZAB): 102.0 Zone agricole: 11.1
Objets particuliers: 0.0 Montant total: 113.1 Montants [mio CHF Commune de Vouvry
One à bâtir (ZAB): 81.6
Zone agricole: 17.8 Objets particuliers: 29.7 Montant total: 129.1 Zones de danger Dégâts potentiels Autres Selon projet de zones de danger d'inondation du F en 2017 fourni à titre indicatif, le projet de zones et mis à l'enquête publique Basés sur la carte indicative des dangers de 200 Rhône, emprise actuelle Limites communales Basés sur la carte indicative des dangers de 2006 Dégâts potentiels mune et par type de zone Zone agricole: 17. Objets particuliers: 29 ∠unes ue uanger
Selon projet de zones de danger d'inondation du Rhône mis à l'enquête publique en 2011, fourni à titre indicatif, le projet de zones de danger faisant robjet d'une procédure snéclinue Dégâts potentiels par com-ADOPTÉ LE 2 MARS 2016 PAR LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DU VALAIS / GENEH ADOPTÉ LE 2 MARS 2016 PAR LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DU VALAIS / GENEHMIGT DURCH DEN STAATSRAT AM 2. MÂRZ 2016 procédure spécifique. Danger élevé (v x h > 2m²/s ou h > 2m) Danger moyen (0.5m > h > 2m) Danger faible (h < 0.5 m)

Q100mh = 1'600 m/s Q100ch = 1'660 m/s Q EX = 2'100 m/s V1: QEX dans cours d'eau V2: \* digue subon. gauche





presention & intervention construction

CONSEIL . COACHING . COMMUNICATION